



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

---

Calvados

---

Service  
Aménagement  
et Urbanisme

---

# **Réflexion sur les périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) dans le département du Calvados**

*Eléments pour l'élaboration  
d'un point de vue de l'Etat*

## PRESENTATION METHODOLOGIQUE

Outre l'organisation du territoire au travers d'EPCI à fiscalité propre, la loi SRU introduit, dans le cadre de la définition du périmètre des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), la notion de déplacements, à la fois vers les services et équipements de toute nature et à la fois vers l'emploi.

L'objectif principal des documents joints est de permettre à l'Etat de se doter d'une vision du fonctionnement du territoire et d'apprécier au regard de l'ensemble de ces critères la pertinence des propositions formulées par les élus en matière de périmètres.

Le travail s'est décomposé en plusieurs temps :

- attractivité des pôles de services (croisement entre proximité et intermédiaire),
- identification des secteurs de pression et stabilité des territoires au cours des différentes périodes intercensitaires (relations entre localisation des emplois et des actifs occupés d'une part, éléments d'appréciation de l'évolution du phénomène de péri-urbanisation d'autre part),
- identification des communes et pôles à enjeux (repérage des « points d'ancrage » du territoire soumis à des tensions éventuellement différenciées),
- exploitation des déplacements domicile-travail à partir de la notion de pôles d'emplois,
- représentation de l'organisation territoriale mise en évidence dans l'étape précédente au travers de la méthode ESOPE (Exploitation Systémique Orbitale des Pôles d'Emplois) développée spécifiquement dans le cadre de cette démarche globale,
- synthèse et scénarii de SCoT, prenant en compte les intercommunalités existantes ou émergentes.

Une partie de la méthodologie développée s'est affranchie des indicateurs « classiques » (notamment de l'INSEE) de manière à introduire des outils spécifiques répondant aux objectifs de la loi SRU.

Une grande partie des travaux a été réalisée en utilisant des cartes par coloration continue, adaptées à une lecture macroscopique et à une analyse territoriale globale.

## DEFINITIONS

Unité urbaine (INSEE) : une unité urbaine est un ensemble d'une ou plusieurs communes sur le territoire duquel se trouve une zone bâtie (constructions avoisinantes espacées au maximum de 200 mètres) de plus de 2000 habitants.

Niveau d'équipement (INSEE) : l'inventaire communale, réalisé en 1998 par l'INSEE et le ministère de l'Agriculture et de la Forêt, a permis d'appréhender l'existence de 36 commerces et services à la population dans les communes françaises. Le niveau d'équipement d'une commune correspond au nombre de ces équipements présents sur le territoire de la commune en question. Le niveau d'équipement ne tient pas compte de la multiplicité d'un même type de service : il varie donc entre 0 et 36.

Pôle de services de proximité (INSEE) : commune qui regroupe la gamme dite de proximité (boulangier, boucher, médecin, station service...) parmi les 36 commerces et services à la population identifiés dans l'inventaire communal.

Pôle de services intermédiaires (INSEE) : commune qui regroupe la gamme dite intermédiaire (banque, collège, gendarmerie, supermarché...) parmi les 36 commerces et services à la population identifiés dans l'inventaire communal.

Pôle d'emplois (DDE 14) : un pôle d'emplois est une commune isolée ou un agrégat de communes qui présente en terme d'emplois un poids significatif, par rapport aux moyennes départementales, en nombre et en densité cumulés.

Hyper-pôle (DDE 14) : un hyper-pôle est une commune isolée ou un agrégat de communes qui présente en terme à la fois de population, d'actifs occupés, d'emplois et de logements un poids significatif, par rapport aux moyennes départementales, en nombre et en densité cumulés.

Commune ou pôle d'emplois sous faible influence d'un pôle d'emplois (DDE 14) : commune ou pôle d'emplois pour lequel 10 à 20 % des actifs occupés résidents travaillent dans le pôle d'emplois considéré.

Commune ou pôle d'emplois sous influence d'un pôle d'emplois (DDE 14) : commune ou pôle d'emplois pour lequel 20 à 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans le pôle d'emplois considéré.

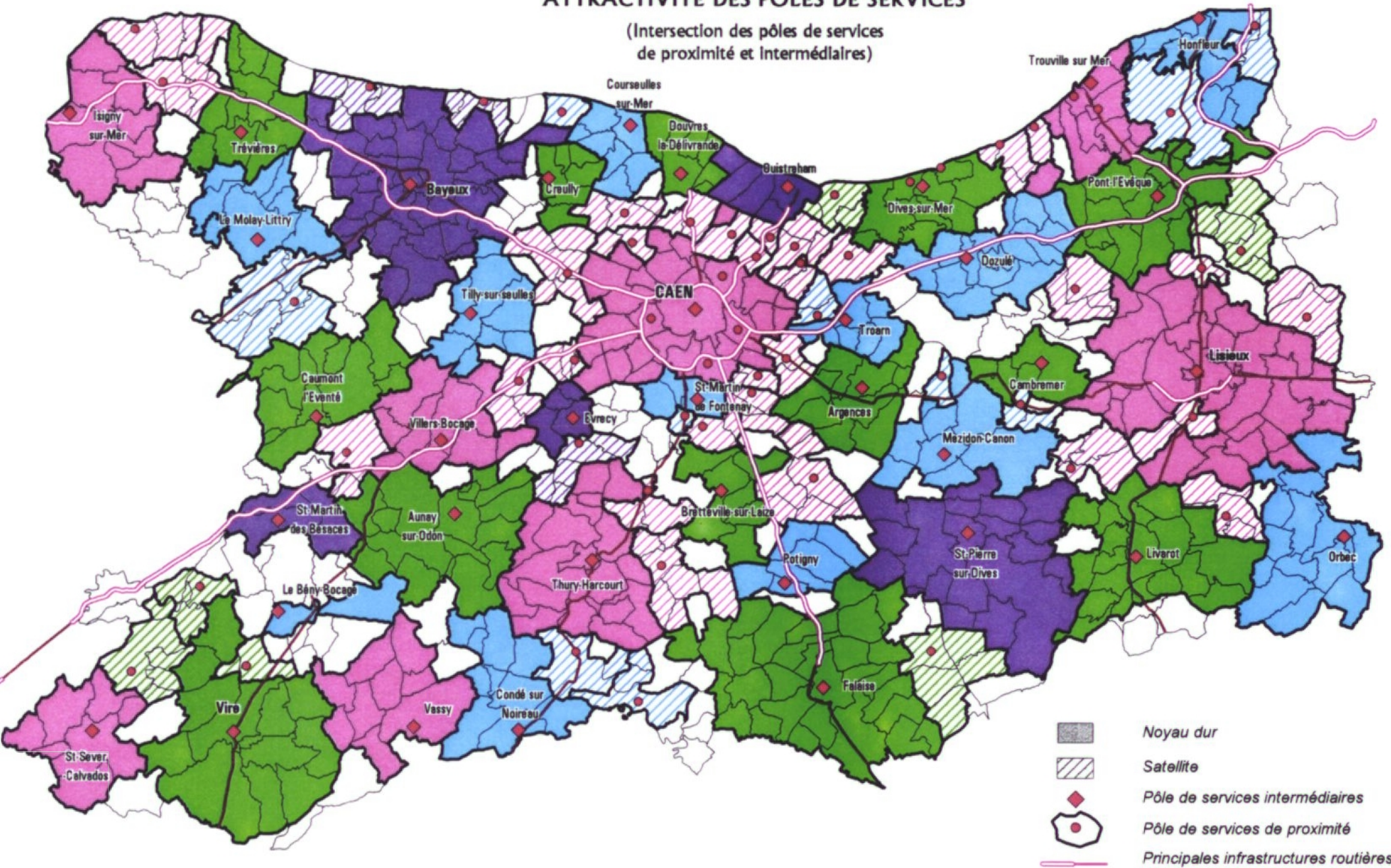
Commune ou pôle d'emplois sous forte influence d'un pôle d'emplois (DDE 14) : commune ou pôle d'emplois pour lequel plus de 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans le pôle d'emplois considéré.






Commune structurante (DDE 14) : commune caractérisée soit par un très grand nombre d'emplois (au moins deux fois supérieur à la moyenne départementale), soit par un niveau d'équipements très élevé (pôle de services intermédiaires), soit par l'appartenance à un pôle d'emplois combinée à un bon niveau d'équipements (quantitatif ou qualitatif).

## **Attractivité des pôles de services**

# ATTRACTIVITE DES POLES DE SERVICES

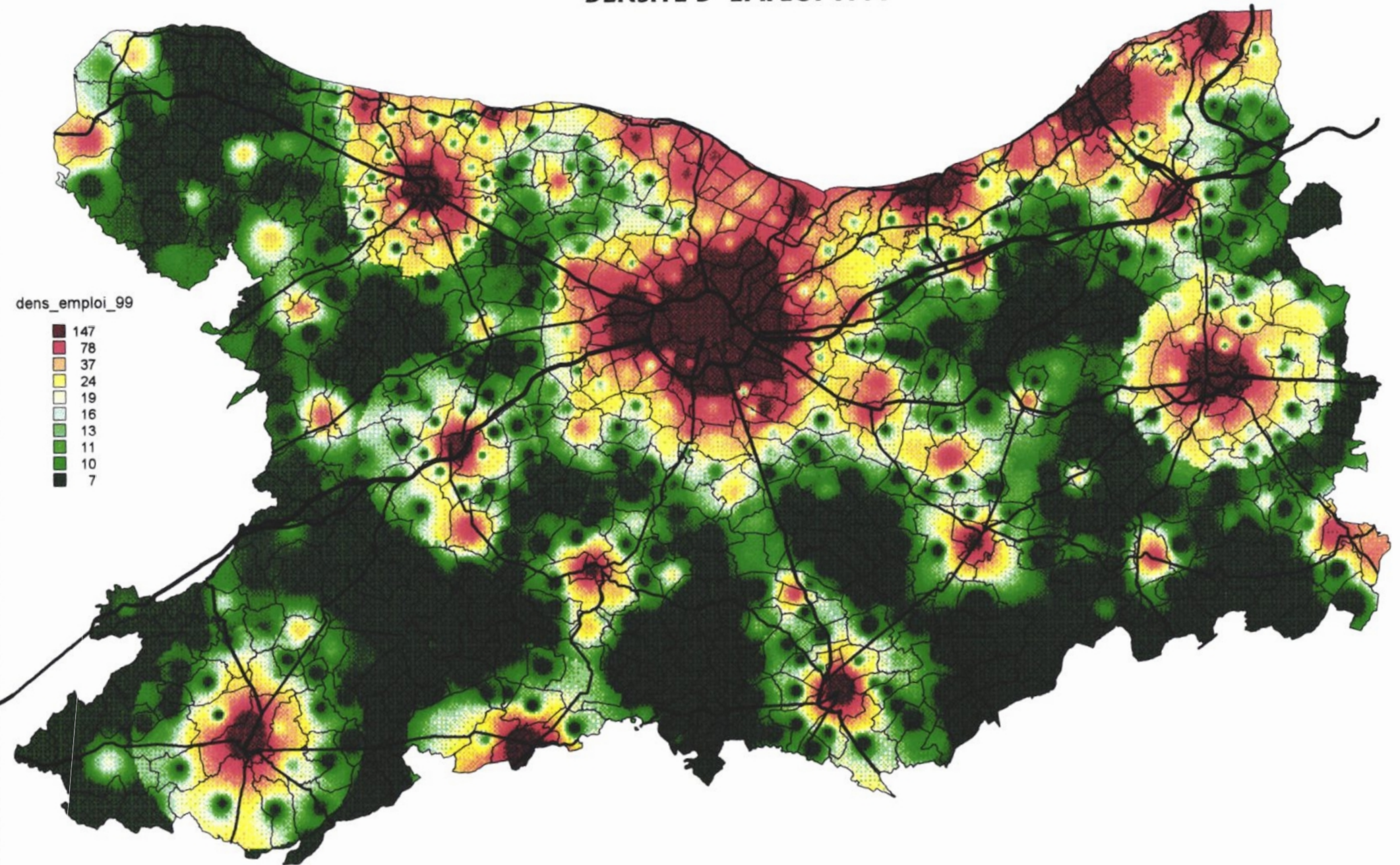
(Intersection des pôles de services de proximité et intermédiaires)



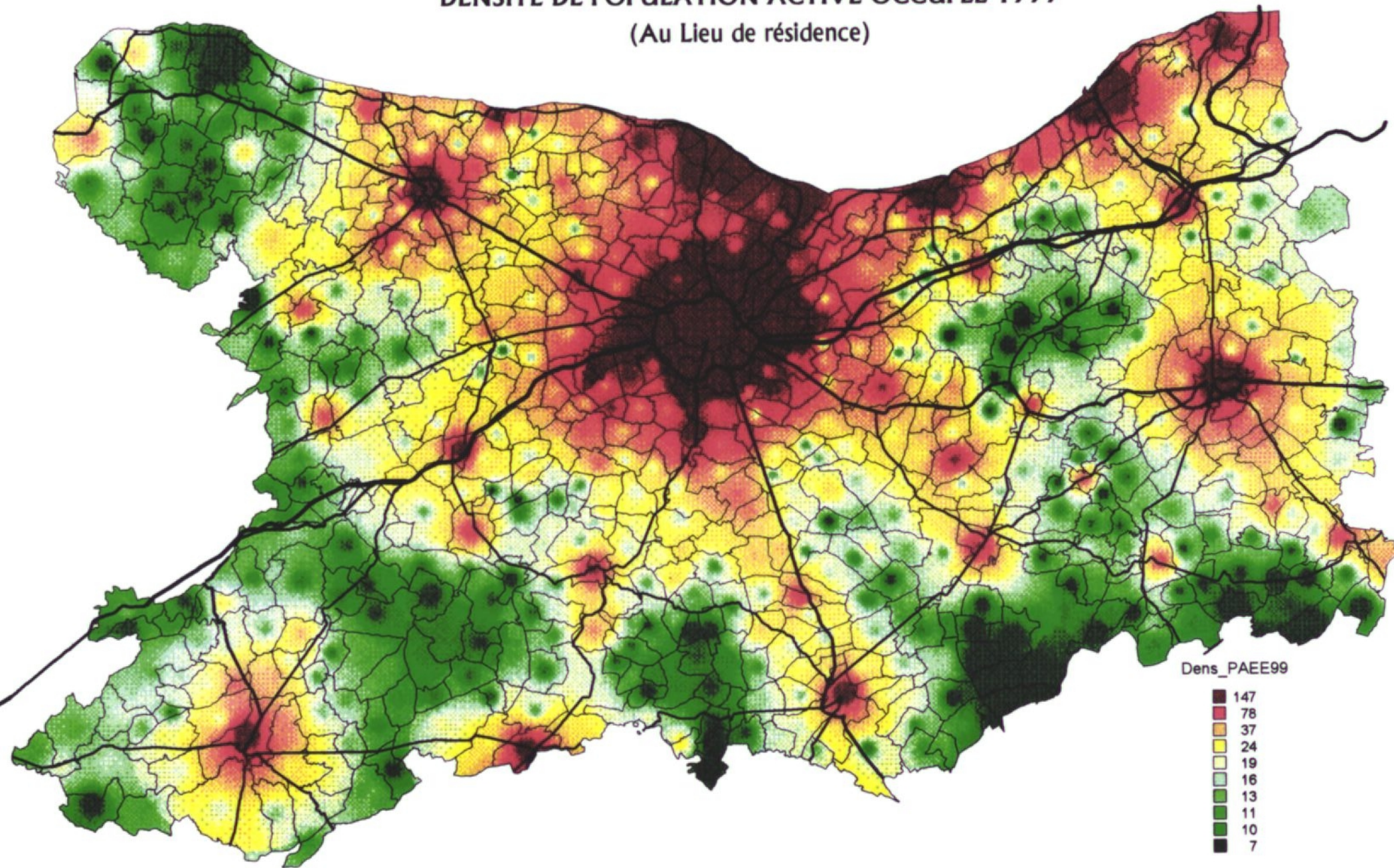
-  Noyau dur
-  Satellite
-  Pôle de services intermédiaires
-  Pôle de services de proximité
-  Principales infrastructures routières

**Identification des secteurs de pression et  
stabilité des territoires au cours des  
différentes périodes intercensitaires**

# DENSITE D' EMPLOI 1999



# DENSITE DE POPULATION ACTIVE OCCUPEE 1999 (Au Lieu de résidence)

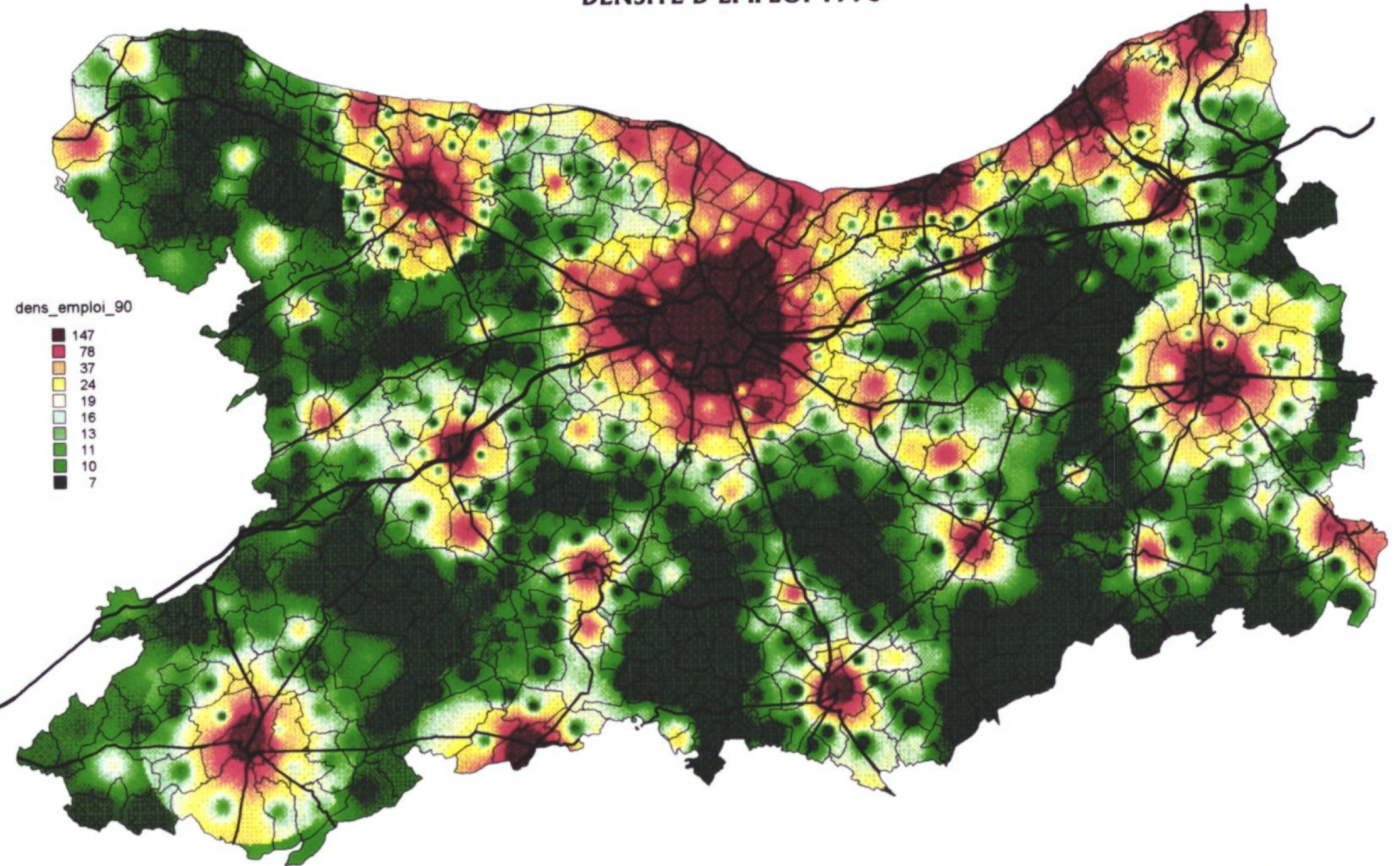


Dens\_PAAE99

- 147
- 78
- 37
- 24
- 19
- 16
- 13
- 11
- 10
- 7

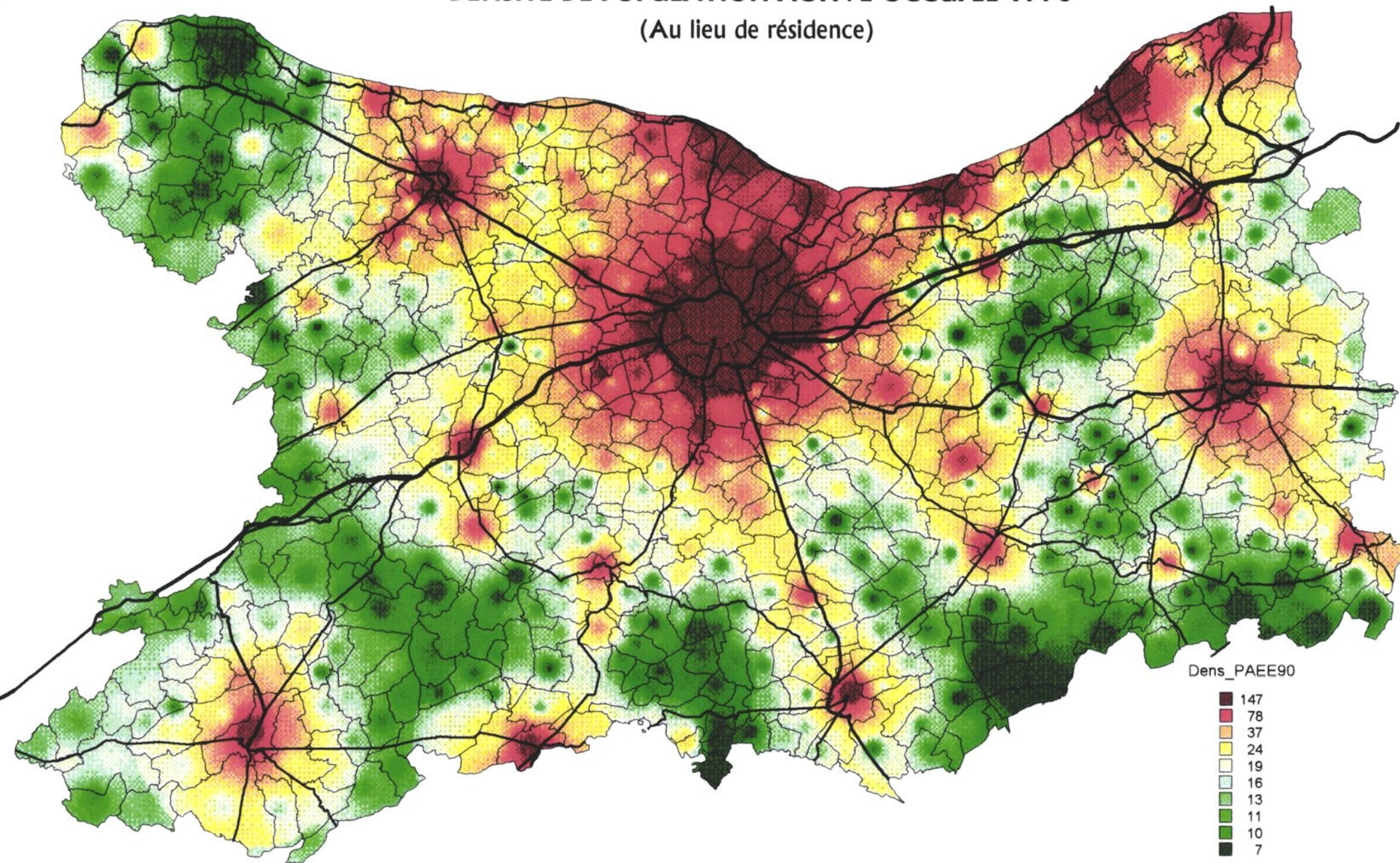


# DENSITE D'EMPLOI 1990



# DENSITE DE POPULATION ACTIVE OCCUPEE 1990

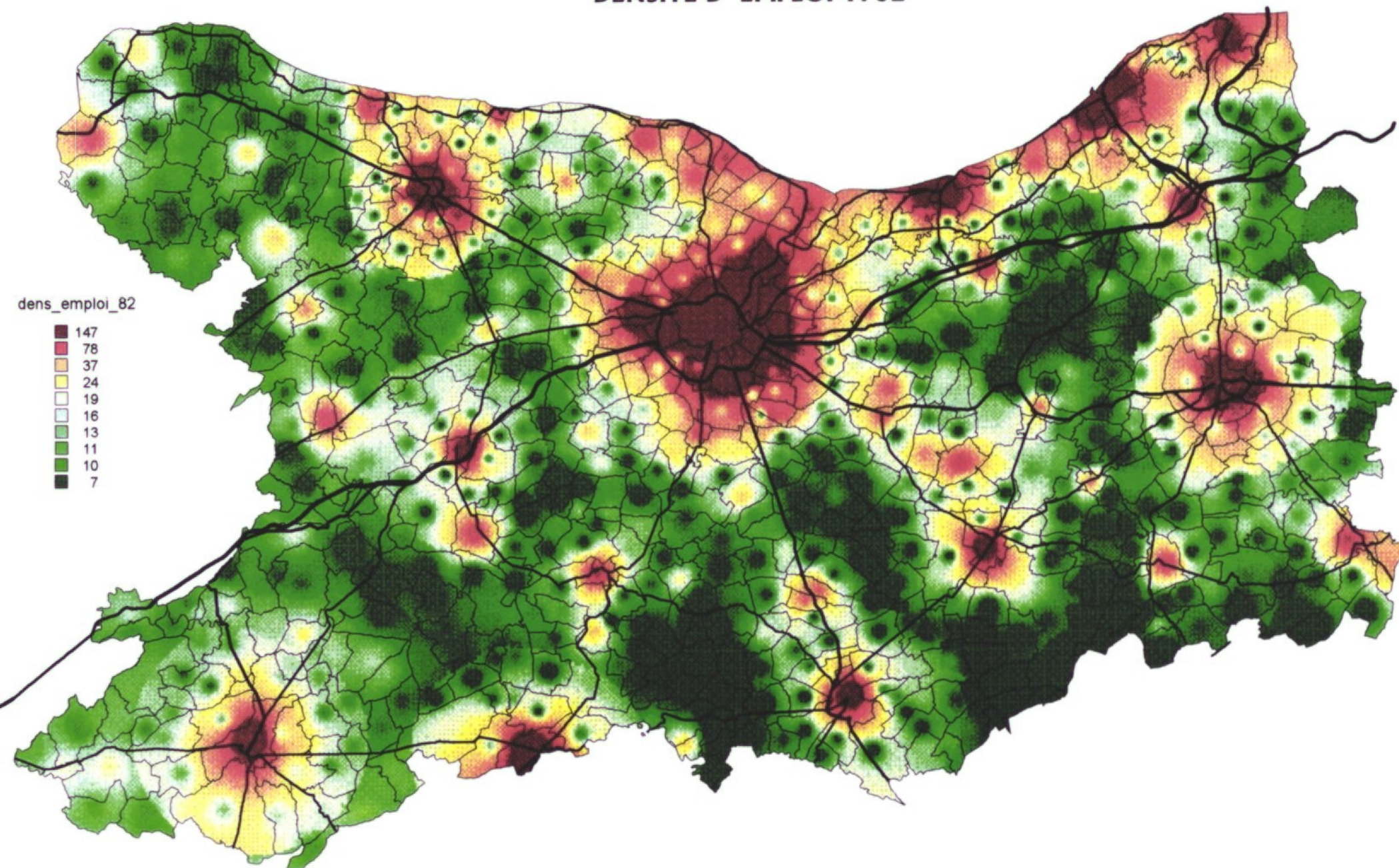
(Au lieu de résidence)



Dens\_PAEE90

- 147
- 78
- 37
- 24
- 19
- 16
- 13
- 11
- 10
- 7

# DENSITE D' EMPLOI 1982

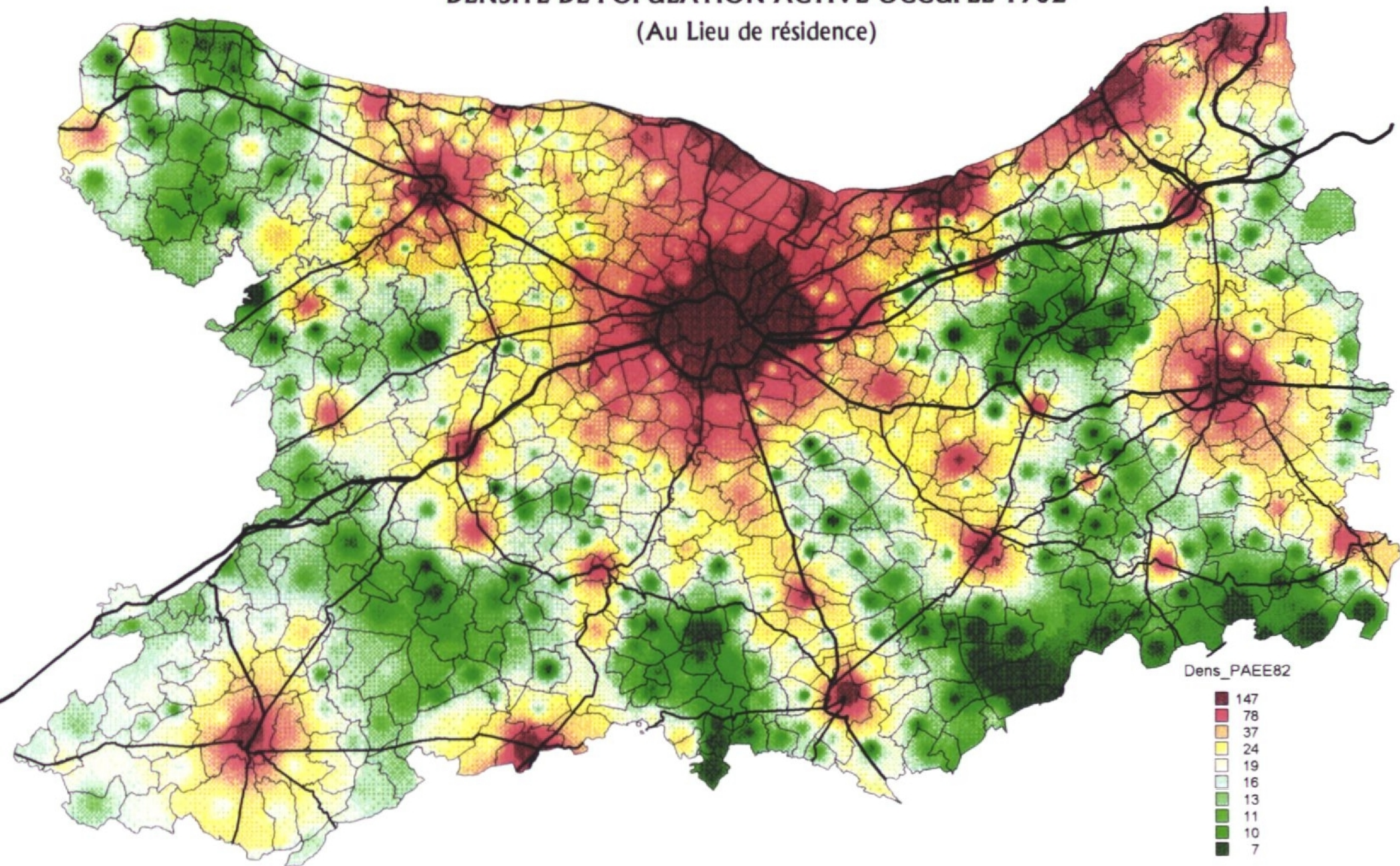


dens\_emploi\_82

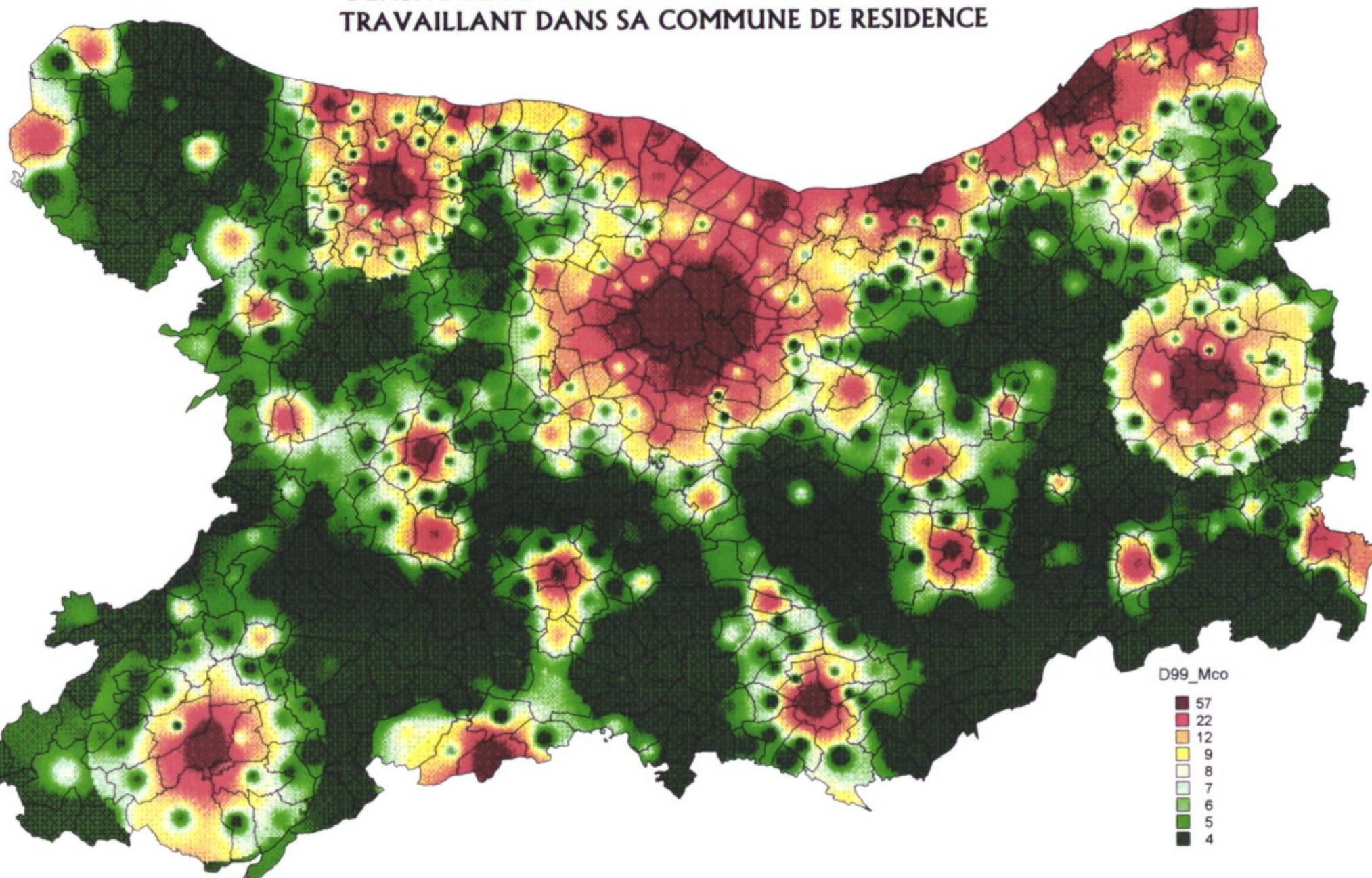
147
78
37
24
19
16
13
11
10
7

# DENSITE DE POPULATION ACTIVE OCCUPEE 1982

(Au Lieu de résidence)



# DENSITE DE POPULATION ACTIVE OCCUPEE 1999 TRAVAILLANT DANS SA COMMUNE DE RESIDENCE

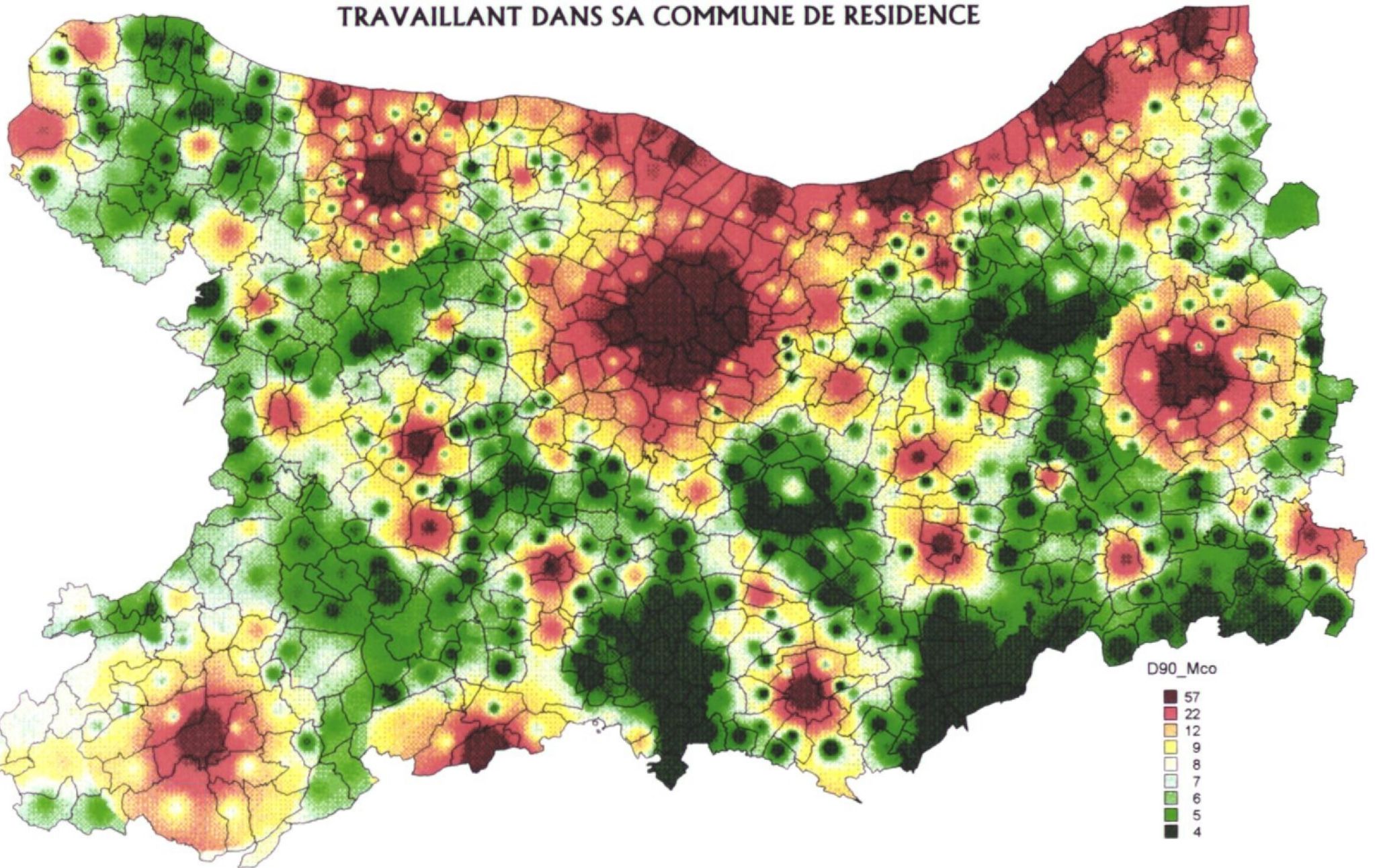


D99\_Mco

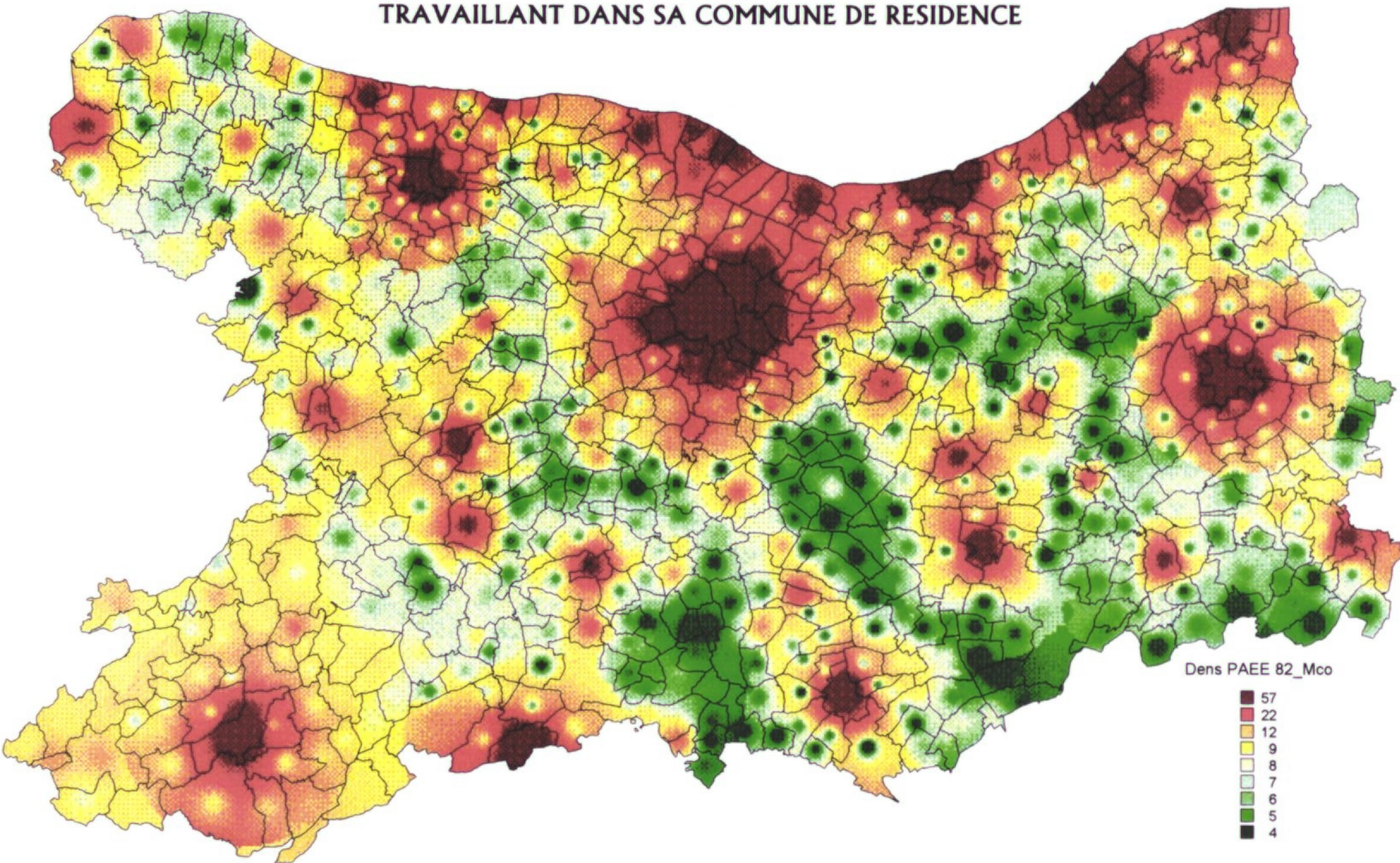


Conception : SAU - Mars 2001

# DENSITE DE POPULATION ACTIVE OCCUPEE 1990 TRAVAILLANT DANS SA COMMUNE DE RESIDENCE



# DENSITE DE POPULATION ACTIVE OCCUPEE 1982 TRAVAILLANT DANS SA COMMUNE DE RESIDENCE



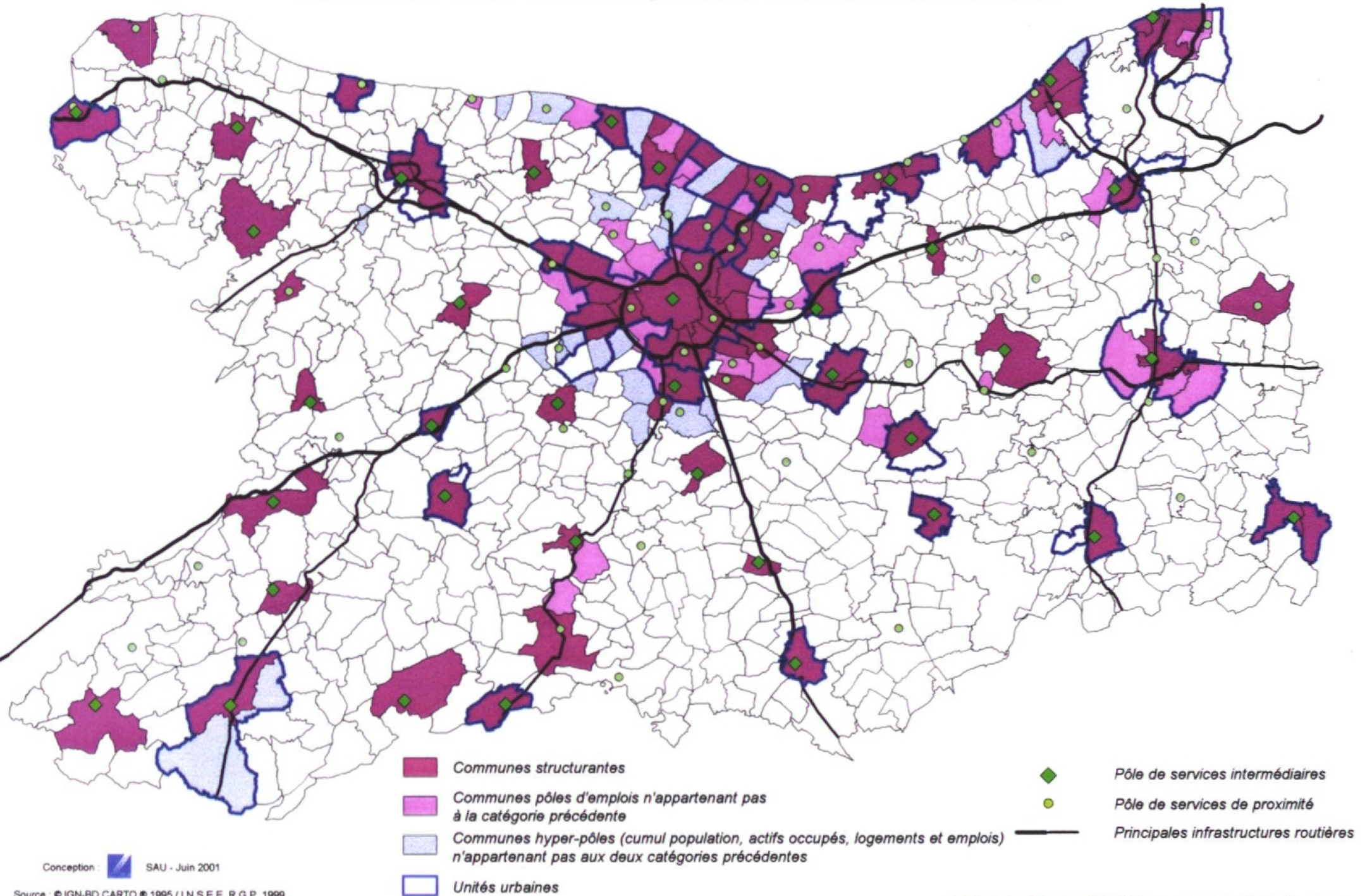
Dens PAEE 82\_Mco

- 57
- 22
- 12
- 9
- 8
- 7
- 6
- 5
- 4

**Identification des communes  
et pôles à enjeux**



# COMMUNES STRUCTURANTES, POLES D'EMPLOIS ET HYPER-POLES



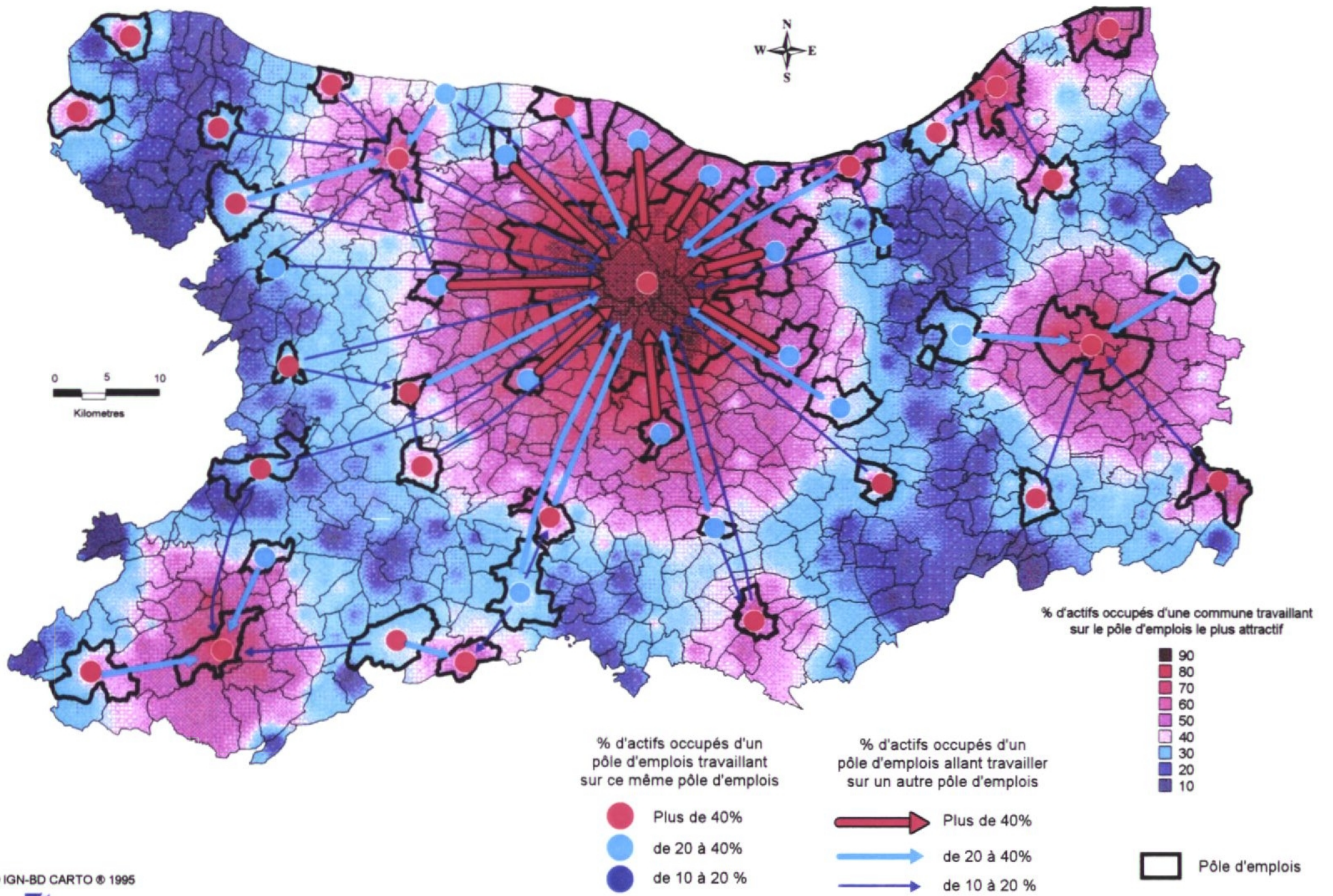
Conception : SAU - Juin 2001

Source : © IGN-BD CARTO © 1995 / I.N.S.E.E. R.G.P. 1999

Calvados Analyses Th ponctuelles 23-03-01 / Communes structurantes, P Emplois Hyperpoles.wor

**Exploitation des déplacements  
domicile-travail à partir de  
la notion de pôles d'emplois**

# ATTRACTIVITE DES POLES D'EMPLOIS



**Représentation de l'organisation territoriale  
au travers de la méthode ESOPE  
(Exploitation Systémique Orbitale des Pôles  
d'Emplois)**

## Méthode ESOPE appliquée au département du Calvados

### Objectifs et méthode :

Afin d'appréhender la structure économique des territoires et les relations et interrelations qui s'opèrent entre eux, a été défini comme élément de base le « **pôle d'emplois** » qui correspond à une commune isolée ou un agrégat de communes qui présente en terme d'emploi un poids significatif, par rapport aux moyennes départementales, en nombre et en densité cumulés. Chaque pôle d'emplois structure donc autour de lui un territoire plus ou moins grand, du fait d'une aire d'influence économique plus ou moins étendue.

La **méthode ESOPE** (Exploitation Systémique Orbitale des Pôles d'Emplois) développée par le Service Aménagement et Urbanisme (SAU) de la DDE 14 a ainsi un triple objectif :

- premièrement, identifier et caractériser en « poids » les pôles d'emplois d'un territoire ;
- deuxièmement, mesurer le pourcentage d'actifs occupés d'un pôle d'emplois travaillant sur ce même pôle ;
- troisièmement, mesurer le pourcentage d'actifs occupés d'un pôle d'emplois allant travailler sur un autre pôle d'emplois.

L'objectif final attendu est de réaliser un « **système** » mettant en évidence les influences économiques (en terme de déplacements domicile-travail) qui s'exercent entre les différents pôles d'emplois sur le département du Calvados, tout en s'abstrayant du cadre géographique *stricto sensu*.

A cette fin, ont été définis :

- les noyaux (points rouges) c'est-à-dire les pôles d'emplois dont plus de 40% des actifs occupés travaillent sur ces mêmes pôles ;
- les électrons (points orange) c'est-à-dire les pôles d'emplois dont 20 à 40% des actifs occupés travaillent sur ces mêmes pôles ;

Ensuite, pour chaque noyau a été représentée son influence économique rattachée. Trois couronnes concentriques ont ainsi été définies :

- à la première couronne sont rattachés les pôles d'emplois dont au moins 40% des actifs vont travailler vers le pôle situé en son centre (forte influence) ;
- à la deuxième couronne sont rattachés les pôles d'emplois dont 20 à 40% des actifs vont travailler vers le pôle situé en son centre (influence) ;
- à la troisième couronne sont rattachés les pôles d'emplois dont 10 à 20% des actifs vont travailler vers le pôle situé en son centre (faible influence).

Concrètement cela signifie que le pôle d'emplois de Douvres-la-Délivrande (électron « sous forte influence ») permet à 20 à 40% des actifs du pôle de travailler sur place et envoie plus de 40% de ses actifs vers le pôle de Caen.

Au final, la méthodologie employée a permis de réaliser un schéma simplifié de la structure économique des territoires et de leurs influences au sein du département du Calvados.

### Commentaires :

Ainsi, le système représenté met en avant quatre sous-systèmes différenciés :

- le noyau de Deauville-Trouville ;
- le noyau de Lisieux ;
- le noyau de Vire ;
- le noyau de Caen-Bayeux.

*N.B. : Cette vision, réalisée à l'échelle départementale, ne permet de mettre en évidence ni les relations entre Flers et Condé, ni celles entre Honfleur et une partie du département de l'Eure ou celles entre Orbec et l'Eure. La méthode ESOPE est actuellement en cours d'application sur la région Basse-Normandie toute entière.*

Les systèmes d'emplois de Deauville et Lisieux forment l'armature économique du Pays-d'Auge ; armature économique sans relation avec celle de Caen/Bayeux. Ainsi, l'approche systémique des déplacements domicile-travail met en évidence l'existence d'un système « Pays d'Auge » (deuxième zone d'emplois du département) déconnecté de la première zone d'emplois qu'est Caen/Bayeux. En outre, aucune relation économique ne se tisse entre les systèmes d'emplois de Deauville et Lisieux, malgré leur proximité géographique. Il existe donc, par conséquent, entre ces deux derniers systèmes d'emplois, une zone sous tension, subissant une double influence.

Le système d'emplois de Vire est, quant à lui, rattaché artificiellement au système d'emplois de Caen/Bayeux par le biais de :

- Vassy, noyau « sous faible influence » de Vire et « sous influence » de Condé/Noireau, qui lui-même est rattaché au système caennais par le biais de Clécy, électron « sous influence » de Caen.

- St Martin des Besaces, noyau « sous faible influence » de Caen et de Vire.

Le département du Calvados se structure économiquement autour d'un système d'emplois principal : Caen/Bayeux. Il représente en effet l'armature économique majeure, du fait de son aire d'influence large, couvrant à lui seul les deux tiers des communes du département. Si l'association de Caen et Bayeux est surprenante d'un point de vue strictement politique, en termes de déplacements domicile-travail l'alliance de ces deux pôles du système caennais est évidente. Bayeux, pôle qui compte environ 10 000 emplois, envoie de 10 à 20% de ses actifs vers Caen. Il existe donc des relations économiques fortes entre les deux pôles qui ne permettent plus de les appréhender indépendamment l'un de l'autre. En outre, des pôles d'emplois tel que Creully ou Tilly/Seulles, qui ont un fort sentiment d'appartenance au Bessin, envoient, en fait, plus de 40% de leurs actifs vers Caen. Creully comme Tilly/Seulles, électrons « sous forte influence » se positionnent sur la première couronne de Caen alors qu'ils ne sont que sur la troisième couronne de Bayeux, voire même en dehors du système bayeusain. Dans le cadre d'un projet de territoire, les systèmes de Caen et de Bayeux peuvent être différenciés dans la mesure où ces pôles envisageraient leur développement dans une logique de complémentarité et non pas de concurrence puisqu'ils appartiennent au même marché de l'emploi.

Par ailleurs, le système caennais présente la particularité d'avoir une première couronne constituée d'électrons « sous forte influence », de poids importants, qui structurent localement le territoire mais s'inscrivent dans la dynamique de périurbanisation caennaise.

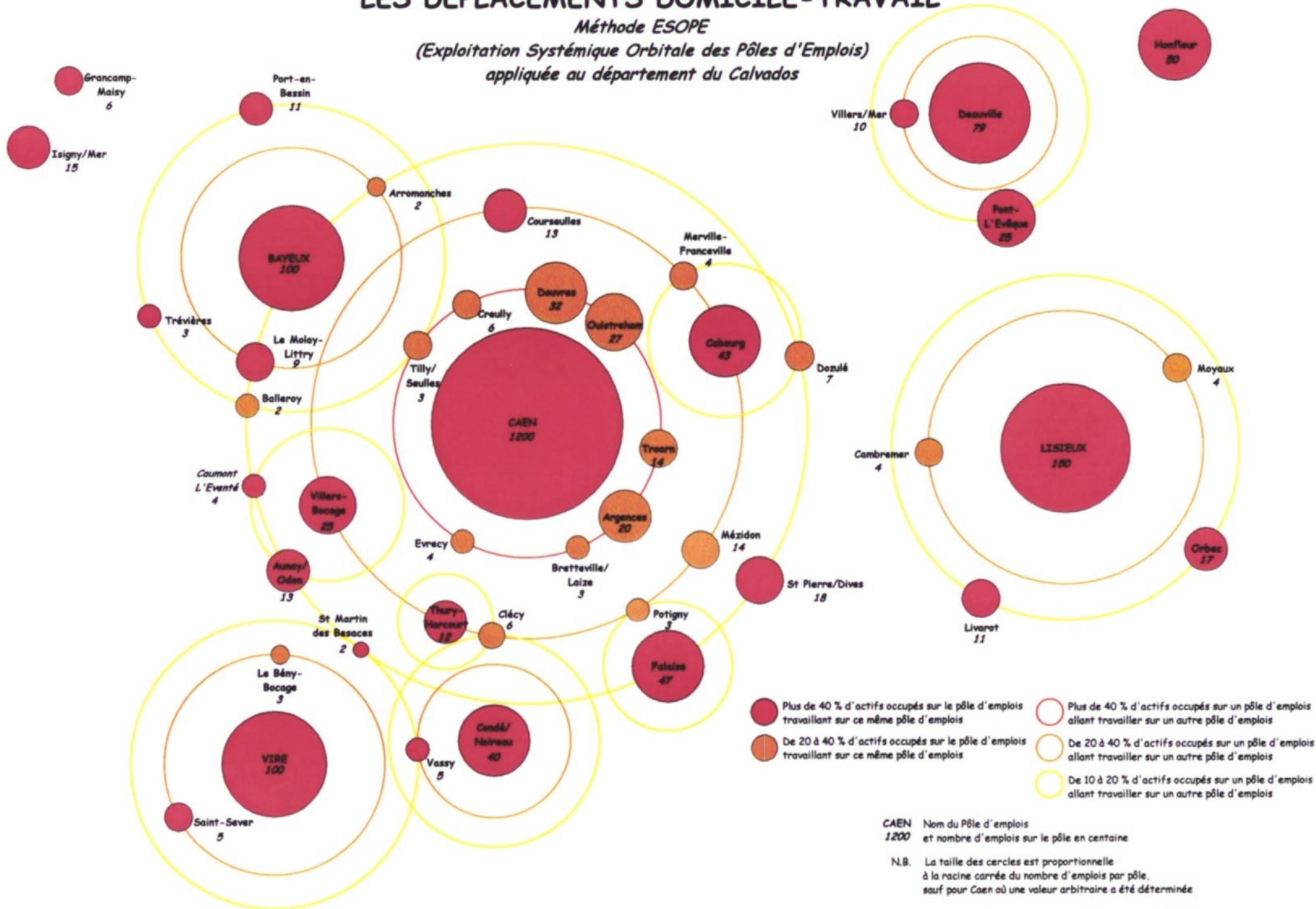
Au delà, sur la deuxième couronne, des noyaux, qui ont la capacité à organiser des marchés d'emplois locaux, subissent l'influence de Caen et s'inscrivent pleinement dans le bassin caennais. Les pôles de Cabourg, de Villers-Bocage et de Thury-Harcourt ont ainsi un rayonnement local autour duquel peut s'organiser un projet original et où peut être défini un mode de développement urbain, compatible avec les enjeux du bassin caennais.

Enfin, sur la troisième couronne, des pôles tels que Falaise et Bayeux ont capacité à structurer plus largement du fait de leur « éloignement économique relatif » tout en s'inscrivant dans la dynamique du bassin caennais.

# LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Méthode ESOPE

(Exploitation Systématique Orbitale des Pôles d'Emplois)  
appliquée au département du Calvados



**Synthèse et scénarii de SCoT**

## Approche des périmètres de SCoT en fonction des déplacements domicile-travail

Les trois scénarii produits forment la représentation cartographique de l'étude réalisée sur les déplacements domicile-travail.

Le premier scénario représente l'approche maximaliste des périmètres de SCoT en fonction des déplacements domicile-travail.

Les sept territoires créés ont été formés suivant deux principes :

- agrégation de l'ensemble des électrons et noyaux situés sur les trois couronnes issues du noyau centre ;
- et pour chaque pôle d'emplois rattaché, rattachement du territoire cohérent sur lequel il se situe.

N.B. : Condé/Noireau étant rattaché artificiellement à Caen, par le biais de l'électron « sous faible influence » de Clécy, Condé/Noireau forme à lui seul un territoire de projet original en partenariat avec Flers.

Le deuxième scénario présente un compromis entre l'approche maximaliste du premier scénario et l'approche minimaliste du troisième scénario.

Les 12 territoires créés ont été formés suivant deux principes :

- agrégation de l'ensemble des électrons et noyaux situés sur les deux premières couronnes issues du noyau centre ;
- et pour chaque pôle d'emplois rattaché, rattachement du territoire cohérent sur lequel il se situe.

N.B. : lorsque deux pôles sont issus du même territoire cohérent mais situés sur des couronnes différentes, il a été pris pour principe de ne pas les dissocier. En quelque sorte, la primauté du territoire cohérent devance l'approche domicile travail. Cette remarque vaut pour Mézidon/St-Pierre/Dives.

Le troisième scénario représente les territoires de projets *ad minima*, insécables car garants d'une cohérence territoriale basée sur les déplacements domicile-travail.

Les 15 territoires créés ont été formés suivant trois principes :

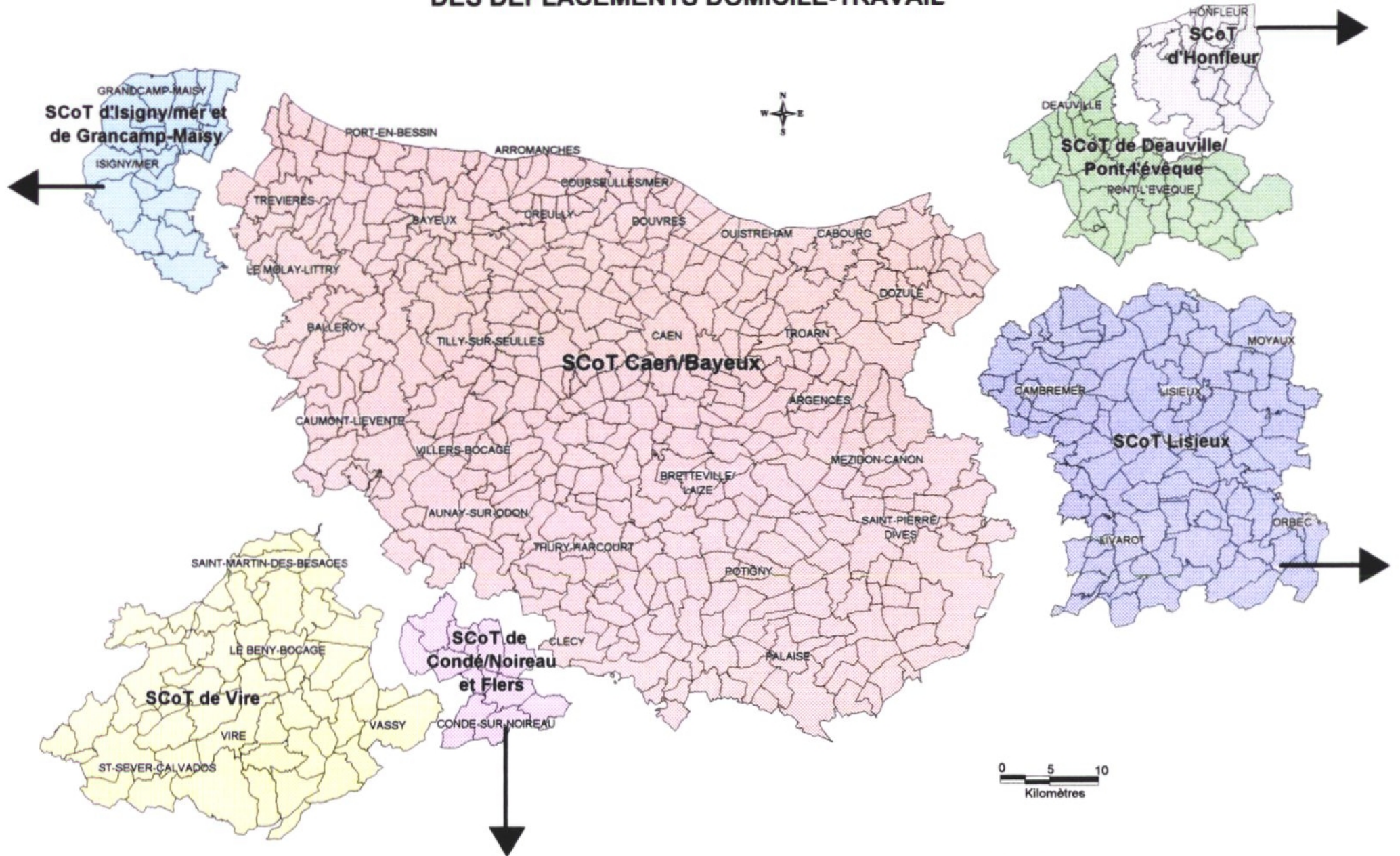
- agrégation de l'ensemble des électrons et noyaux situés sur la première couronne de Caen ;
- agrégation de l'ensemble des électrons et noyaux situés sur les deuxième et troisième couronne issue d'un noyau centre ;
- et pour chaque pôle d'emplois rattaché, rattachement du territoire cohérent sur lequel il se situe.

N.B. : le troisième scénario concerne principalement le noyau de Caen qui est la seule zone d'emplois à posséder une première couronne. Pour les autres territoires, leur création tient au croisement des déplacements domicile-travail en non contrariété avec les territoires cohérents. Pour Lisieux, a été intégré les électrons « sous influence » de Moyaux et Cambremer ; Livarot et Orbec, noyaux « sous faible influence » de Lisieux forment quant à eux deux territoires indépendants.



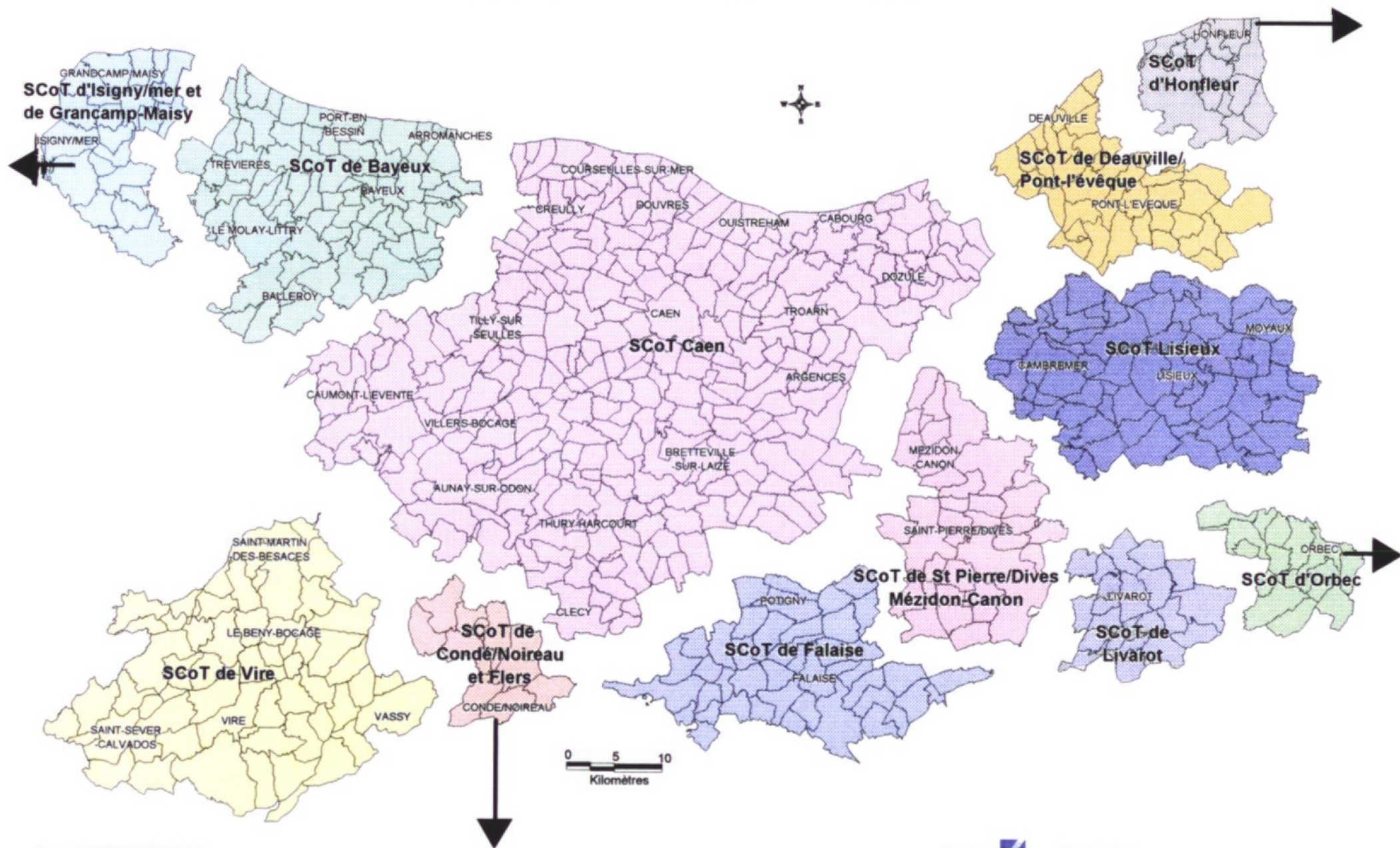
# SCENARIO N°1

## APPROCHE DES PERIMETRES DE SCOT EN FONCTION DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL



# SCENARIO N°2

## APPROCHE DES PERIMETRES DE SCOT FONCTION DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL



# SCENARIO N°3

## APPROCHE DES PERIMETRES DE SCOT EN FONCTION DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

